

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**  
**Séance n° 13/2019**

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, BAJARD Marie-Noëlle, THEVENOUX Jocelyne, CATHELAND Germaine, FERON William, BOURLIERE Claudine, AUNOS Daniel, DUMAS Mickaël,

**Absent** : Franck MATICHARD donne pouvoir à Alain JENESTE,

**Secrétaire de Séance** : Daniel AUNOS

**Date de la convocation** : 12/12/2019

**INTERCOMMUNALITE**

- 1- Syndicat des eaux de la Teyssonne** : M. Feron donne lecture du compte rendu de la réunion du comité syndical du 4 décembre 2019. L'organisation de la nouvelle structure a été évoquée. Il s'agissait également de procéder aux derniers ajustements budgétaires, à la clôture des régies d'avances et de recettes et aux admissions en non-valeur de créances pour un montant de 796.80 €. Enfin, la régularisation foncière de la piste forestière du Bois Tercier a été adoptée.

**FINANCES**

- 2- RAR 2019** : Mme le Maire énonce les Restes A Réaliser 2019 établis par la commission finances pour chacune des opérations budgétaires. Ces derniers seront reportés en partie ou en totalité sur le budget 2020.
- 3- Régie cantine** : Madame le Maire rappelle que :
- par délibération du 27 mai 2011, le Conseil Municipal a créé une régie de recettes « cantine scolaire » relative à la vente de tickets.
  - par délibération du 29 juin 2012, le Conseil Municipal a créé une régie d'avances « cantine scolaire » pour permettre le remboursement des tickets de cantine scolaire.
  - par délibération du 31 août 2018, le Conseil Municipal a choisi de proposer aux usagers le paiement à distance des frais de cantine via le dispositif TIPI. Ce dernier fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> février 2019. L'existence de la régie cantine d'avances et de recettes n'est donc plus justifiée.
- Le conseil accepte à l'unanimité la suppression de la régie cantine

**BATIMENTS :**

- 4- Ecole** :
- Salle d'évolution : M. Buisson a établi un devis pour la reprise des plâtres et plafonds. Celui est d'un montant de 1402.70 € HT ; le conseil accepte à l'unanimité. Les travaux ne peuvent pas être réalisés pendant les vacances de Noël.
  - Classe des CM : M. Laurand changera les fenêtres et portes à partir de lundi 23 décembre, conformément au devis accepté.
- 5- Guillermier** :
- Mme le Maire explique qu'il était prévu que la sortie VMC se fasse sur le pan de mur côté jardin de M et Mme Dufour. Ceux-ci craignent que la VMC engendre des nuisances sonores. Il a donc été demandé à l'entreprise Desbenoit de chiffrer une sortie VMC sur le toit.
- Les réseaux secs sont terminés.  
Arrivée Julien Livet 20h24
- 6- Réseau de chaleur** : le début du chantier est prévu le 4 mai 2020. Le diagnostic amiante a été réalisé. Pas d'amiante dans le bâtiment où sera installée la chaudière bois.
- 7- Travaux logements** :
- Ancienne école rez de chaussée gauche : les travaux seront terminés fin de semaine. IPF Jobs, société qui louait l'appartement et qui s'est engagée à financer une partie des travaux n'accepte pas de rembourser l'intégralité des travaux réalisés. Les devis ont donc été détaillés et un nouveau chiffrage lui sera proposer. Le montant des travaux restant à charge de la société IPF Jobs sera donc de 8313.84€ auquel s'ajoute 411.39 € pour le déblaiement de l'appartement. Le conseil accepte ce nouveau montant.
  - Appartement maison Berthon laissé par Mme Barrau : l'entreprise Menis a établi un devis pour le sol de l'intégralité de l'appartement. Il est de 3014.60 € HT. Le conseil accepte à l'unanimité L'appartement a été visité par M. et Mme Gacon qui acceptent de prendre ce logement.

- 8- Mur mitoyen :** M. Jeneste a contacté 3 entreprises pour la résiliation d'un devis. Les travaux consistent à reprendre le mur mitoyen entre la commune et la propriété Nebout et poser des couvertines sur celui-ci. Les montants des devis sont de :  
Daniel Spindler : 5355€ HT  
Thierry Chargros : 5669.80 € HT  
Ricard LR façade 6258 € TTC (auto entrepreneur donc impossible de dissocier la TVA)  
Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de Daniel Spindler
- 9- Bar restaurant :**  
Mme le Maire propose d'acheter de l'électroménager pour équiper la cuisine de l'appartement.  
Un devis a été établi par Pixhall :  
Plaque chauffante bosh : 162.49 € HT/Hotte faber : 83.33 € HT/Réfrigérateur congélateur : 158.33 € HT/Four : 145.82 € HT  
Total 549.97 € HT  
Le conseil accepte à l'unanimité  
Le conseil autorise Mme Le Maire à signer les documents relatifs au bail de location du bar restaurant.
- 10- Salle des fêtes :** le programmeur pour la chaudière fourni par le SIEL a été posé par thermi dépannage et le système fonctionne ;
- 11- Monument aux morts :** l'intervention de Mme Fanny Grué pour le lot pierre polychrome est prévue du 2 au 6 mars. Elle souhaiterait pouvoir disposer de la salle des jeunes durant cette période.  
Nous avons reçu l'accord de la DRAC pour subvention d'un montant de 20326 €
- 12- Bâtiments : bilan énergétique :** Mme le Maire donne lecture du bilan effectué par le SIEL sur les consommations énergétiques dans les différents bâtiments communaux. Le document complet est disponible en mairie.
- 13- Hangar rue du dépôt :** Malgré les mails et appels téléphoniques, Mme le Maire n'a toujours pas de nouvelles des consors Mercier. M. Chargros a été recontacté pour réaliser un nouveau devis.
- 14- Résidence :** le devis établi par M. Laurand pour la réparation d'une des terrasses de la résidence est de 1200 €. Ces travaux seront pris en charge par l'assurance dommages ouvrages.
- 15- Salle de judo :** Mme le maire a informé le diocèse du refus d'achat de ce bâtiment par la commune. Mme le Maire a également contacté le professeur de judo pour l'informer de la situation.

M. Beurrier ajoute que le garage n°7 a été loué à M. Vermynck.

## SPORT ECOLE LOISIRS

- 16- Ecole :** effectifs rentrée 2020 : 84 élèves sans compter les 5 TPS. Madame l'inspectrice de l'académie viendra sur place le 8 janvier pour faire le point.  
L'école a un projet de voyage CP/CE2, CM1/CM2 du 11 au 13 mai 2020. Le coût par élève est de 161.50€. Le sou des écoles sollicite une aide financière. Le conseil municipal accepte d'allouer une somme afin de réduire le montant de la participation des parents, soit 1000€.
- 17- Palettes complices :** Mme Déplace a assisté à l'Assemblée générale. Cette association compte 12 adhérents. L'exposition a eu lieu cette année et s'est bien déroulée. Le bilan est très positif.
- 18- Bulletin municipal :** le tirage du bulletin devrait être terminé début janvier pour permettre une distribution au plus tard le 10 janvier.  
Choix de la date de la cérémonie des vœux : 17 janvier à 19h
- 19- Bilan de la pêche :** 105 cartes vendues, 525€ de recette

## VOIRIE

- 20- Broyeurs de végétaux :** M. Jeneste informe que les broyeurs mis à disposition des communes par Roannais Agglomération sont commandés. Une réunion d'information se tiendra le 9 janvier 18h, à laquelle il assistera.
- 21- Travaux voirie 2020 :** M. Jeneste présente les travaux voirie déjà évoqués lors de la précédente réunion et propose de solliciter le Département pour une subvention. Le conseil approuve la demande de subvention du Département.
- 22- Voirie forestière :** M. Jeneste a demandé un supplément de travaux pour un montant de 1350 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

- 23- Droit de préemption :** parcelles AB 120 et AB 631  
Le conseil n'exerce pas son droit de préemption

Séance levée à 22h00